

**Décision n° 15210 du 3 novembre 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la garde républicaine – branche « infanterie »**

NOR : INTJ2128885S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 14791 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032319S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} décembre 2021 :

Dyzma	Daniel	NIGEND :	146 483
Fraillon	Florent	NIGEND :	134 804
Cappelaere	Laurent	NIGEND :	168 410

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} décembre 2021 :

Pellissard	William	NIGEND :	154 315
Millot	Christian	NIGEND :	158 215

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} décembre 2021 :

Pottier	Philippe	NIGEND :	153 017
Lacroix	Bruno	NIGEND :	159 659
Hiet	Daniel	NIGEND :	158 938
Kalicinski	Eric	NIGEND :	133 637
Dalle	Reynald	NIGEND :	137 686
Demimuid	Joël	NIGEND :	146 076

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} décembre 2021 :

Genty	Pascal	NIGEND :	150 302
Badet	Pierre-Jean	NIGEND :	159 360

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 novembre 2021.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,
E. Bio Farina*